

L'accompagnement :

Un accompagnement (16 heures) est prévu pour rédiger et argumenter ce livret II.

Il propose :

- Une présentation du livret II 3 heures
- Des travaux d'expression écrite 10 heures
- Des ateliers d'expression orale 3 heures

Ce livret II est étudié par des professionnels de l'enfance qui vous convoqueront pour que vous vous expliquiez devant un jury sur vos pratiques et vos compétences. Ce jury décidera alors de vous attribuer une partie du diplôme (quelques modules), ou la totalité.

Attention ! N'oubliez pas de demander **les fiches pour les tarifs et les dates de formations** proposées par **ABC Puériculture**.

Comment obtenir la totalité du diplôme ?

Dans les 5 années qui suivent la décision du jury, vous effectuez le complément des modules (module(s) théorique(s) et/ou stage pratique) que vous devez valider par des épreuves.

ABC propose les modules 1, 2, 3 et 4 :

- 1 : Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne.**
Durée : 5 semaines d'enseignement théorique et 6 semaines de stage.
- 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie.**
Durée : 2 semaines d'enseignement théorique et 4 semaines de stage.
- 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.**
Durée : 4 semaines d'enseignement théorique et 6 semaines de stage.
- 4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation.**
Durée : 1 semaine d'enseignement théorique et 2 semaines de stage.

Institut de formation d'Auxiliaires de Puériculture
91, rue du Faubourg-Saint-Martin - 75010 Paris
Tél. : 01 42 40 15 65 - Fax : 01 42 40 16 12 - institut@abcpuericulture.com

Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture par validation des acquis de l'expérience (VAE)

Qu'est-ce que la VAE ?

La validation des acquis de l'expérience permet à des candidats, ayant déjà travaillé 3 ans auprès d'enfants, d'obtenir le diplôme d'Auxiliaire de Puériculture, sans suivre une formation complète et continue.

ABC Puériculture,
Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture



Institut de formation d'Auxiliaires de Puériculture
91, rue du Faubourg-Saint-Martin - 75010 Paris
Tél. : 01 42 40 15 65 - Fax : 01 42 40 16 12 - institut@abcpuericulture.com



Comment entreprendre la VAE ?

Pour entreprendre la VAE, il faut remplir 2 livrets successifs :

Livret I : Recevabilité

Retirez auprès de la DRASSIF un livret de recevabilité, complétez ce livret I et faites-le parvenir à :

CNASEA - Délégation VAE
Service recevabilité
15, rue Léon Walras / CS 70902
87010 Limoges Cedex 1

Document administratif comprenant votre identité, la durée de votre expérience et les justificatifs de celle-ci : 3 ans en continu ou discontinu sur les 12 dernières années.

Selon votre expérience, si vous êtes recevable, vous obtenez le livret II.

Livret II : Présentation des acquis de l'expérience

À faire parvenir en 4 exemplaires à :

CNASEA - Délégation VAE
Service instruction
15, rue Léon Walras / CS 70902
87010 Limoges Cedex 1

Il contient :

- ✓ L'attestation de suivi du module obligatoire de 70 heures
- ✓ Un récapitulatif de vos motivations,
- ✓ La description de vos activités justifiant vos acquis professionnels,

Le livret II est à rendre avant le 30 juin de chaque année.

L'Institut de formation d'Auxiliaires d'ABC Puériculture propose le module obligatoire et l'accompagnement

Le module obligatoire : 70 heures

1^{re} partie : Notions de santé publique et de politiques sociales et familiales

- définition, concepts et moyens d'investigation,
- politique de santé publique et programmes d'action prioritaires,
- organisation du système de santé,
- action et protection de la famille,
- politique de la famille.

2^e partie : L'auxiliaire de puériculture sur son lieu de travail

- dans les divers établissements de santé,
- dans les établissements sociaux ou médico-sociaux pour enfants de moins de six ans ou pour enfants atteints d'un handicap,
- dans les établissements d'accueil de jeunes enfants,
- le mode de fonctionnement des établissements sanitaires et sociaux,
- le rôle et les missions de l'auxiliaire de puériculture,
- le champ de responsabilité de l'auxiliaire de puériculture.

3^e partie : Rôle de l'auxiliaire de puériculture

- l'enfant et sa famille au centre des préoccupations de l'équipe,
- la communication avec l'enfant, les enfants et les familles,
- prendre soin d'un enfant,
- notions sur : développement, potentialités, autonomie, socialisation et éducation,
- la maltraitance : les différentes formes et la prévention.

4^e partie : Sécurité et qualité des soins aux enfants

- rappel sur les différents paramètres vitaux et leur surveillance
- le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans le dépistage des signes d'alerte.

5^e partie : Hygiène et prévention des infections notamment nosocomiales

- mesures d'hygiène : définition et législation,
- le lavage des mains,
- les infections nosocomiales : définition et moyens de prévention,
- hygiène environnementale dans une structure d'hospitalisation, dans une structure sociale ou médico-sociale accueillant des enfants de moins de six ans ou des enfants handicapés,
- protection du personnel.

Une attestation de suivi sera délivrée à la fin du module, à joindre au livret II